

Date : [20 janvier, 2026]

DEMANDE DE DEVIS

RFQ N° UNFPA/MLI40/2026/004 « MINI ACCORD À LONG TERME POUR L'ACQUISITION DE SUPPORTS DE VISIBILITÉ»

Madame, Monsieur,

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) sollicite par la présente des cotations pour l'acquisition de supports de visibilité en vue de l'établissement d'un **Mini Accord à Long Terme (LTA)** destiné à son programme du bureau du Mali.

L'UNFPA a l'intention de signer des Mini Accords à Long Terme non exclusifs (LTA) avec un ou plusieurs fournisseurs pour une durée d'une année, avec une possibilité d'extension pour une année supplémentaire

Les conditions suivantes s'appliqueront en cas de signature du Mini Accord à Long Terme :

- Les sociétés adjudicataires accordent les mêmes conditions que celles présentes à toute autre organisation onusienne souhaitant s'en prévaloir, après accord écrit du service des Achats de l'UNFPA Mali.
- Le Mini Accord à Long Terme (LTA) demeurera valide un an après la signature et pourra être prolongé en cas de satisfaction des deux parties pour une année supplémentaire. Les sociétés adjudicataires disposent du droit de réviser ses prix tous les 12 mois à compter de la date de signature du Mini LTA et devront notifier l'UNFPA par écrit 90 (quatre-vingt-dix) jours avant l'échéance de la période de 12 mois de toute demande de hausse ou baisse des prix. Les sociétés adjudicataires devront justifier toute hausse de prix. L'UNFPA est en droit d'accepter la hausse ou la baisse de prix ou d'annuler le LTA et devra avertir l'adjudicataire de sa décision, par écrit.
- Il est possible que les biens précisés dans le tableau ne soient pas atteints ou soient dépassés, pendant la durée du Mini LTA.
- L'UNFPA ne s'engage à acheter aucune quantité minimale de biens. En outre, seul un besoin réel générera un achat. L'UNFPA ne saurait être tenu responsable de quelque coût que ce soit si aucun achat n'était effectué dans le cadre de ce LTA. Toute baisse du prix de marché sera intégralement répercutée à l'UNFPA par le fournisseur.

Les fournisseurs retenus signeront un Mini contrat annuel conformément à la liste :

Le Prestataire peut soumissionner en partie ou pour la totalité des Articles Promotionnels listés ci-dessous :

B. Spécifications Techniques :

Lot No	Exigences techniques minimales		Unité	Quantité
1.	Banderoles en bâche 3x1 m	Conception et impression sur bâche PVC 510 g avec maximum 15 designs différents pour usage intérieur et extérieur, dimensions : 3 x 1 m. finitions : Ourlet et œillet métalliques Impression couleur ; haute résolution. : quadrichromie	Banderole	50
2.	Banderoles en bâche 5x1,5 m	Conception et impression sur bâche PVC 510 g avec maximum 15 designs différents pour usage intérieur et extérieur, dimensions : 5 x 1,5 m. finitions : Ourlet et œillet métalliques Impression couleur haute résolution. : quadrichromie	Banderole	50
3.	Banderoles en tissu 5x1m	Banderoles en tissu avec maximum 15 designs différents ; 5mx1m, couleur.	Banderole	50
4.	Kakemonos 200x80cm	Kakemonos roll up avec stand, avec maximum 50 designs différents ; 200 x 80 cm, qualité du papier standard enrobé , impression couleur. en PVC de gamme 510g Pieds et structure aluminium. Poids : 2.4 Kg	Kakemono	25
5.	Kakemonos 200x100cm	Kakemonos roll up avec stand, maximum 50 designs different ; 200 x 100 cm, qualité du papier standard enrobé , impression couleur. Pieds et structure aluminium. Poids : 2.4 Kg	Kakemono	25
6.	Affiches A2	Affiches, maximum 15 designs différents ; chaque affiche avec conception spécifique (fournie par ONU Femmes); format A2, qualité	Affiche	100

		du papier 250g , brillant, impression couleur, sur une face		
7.	Affiches 4x3m	Affiches format 4x3m (12m ²) pour panneaux d'affichage, maximum 50 désignés ; papier FRICTIONNÉ (120 gr minimum); impression couleur	Affiche	100
8.	Autocollants	A2	Portrait	100
9.	Autocollants	A3	Portrait	100
10.	Autocollants	A4	Portrait	100
11.	Autocollants	A5	Portrait	100
12.	Autocollants	A3	Paysage	100
13.	Autocollants	A4	Paysage	100
14.	Autocollants	A5	Paysage	100
15.	Cahiers à Spirales	CAHIERS À SPIRALES maximum 6 designs différents Cahiers à spirales Format A5, Nombre de pages : 100 pages, Types et grammage de Papiers : 6 pages de papiers intercalaires avec photos (couché mat, 90 g); couverture avec photos et logos (papier mat, 220g) tout en couleur Type de reliure : spirale à anneaux Feuilles intérieures : quadrillée qualité d'impression haute résolution	Cahier	1 000
16.	T-shirts	T-shirts maximum 30 designs différents; 100% coton, grade << A >>, 180 g, col rond, manches courtes, maximum 6 couleurs de fond (blanche, Noire, Orange, Bleu, Gris, Rouge)impression quadrichromie, sérigraphie, répartis comme suit : Blanc (5 000), Orange (3 000), Noire (5 000), Tailles : S, M, L, XL, XXL	T-shirt	1 000
17.	Polo Shirts	Polo shirts, avec maximum 10 designs différents ; 100% coton, grade « A », minimum 250 g, col, manches courtes, maximum 4 couleurs de fond (blanche, Noire, Orange, Bleu), impression quadrichromie, logo en	Polo Shirt	1 000

		broderie, sérigraphie, répartis comme suit : Blanc, Orange, Noire, Tailles : S, M, L, XL, XXL		
18.	Casquettes	Casquettes ; maximum 5 designs différents ; type baseball, taille standard, coton, brodé , rigide et stable avec fermeture Velcro. 4 couleurs de fond (blanche, Noire, Orange, Bleu)	Casquette	1 000
19.	Echarpes	Confection d'écharpes en coton avec logos Brodé maximum 5 designs différents ; Maximum 3 couleurs de fond (blanche, Orange, Bleu) Longueur : 1,80 m Matière : 100 % coton	Echarpes	100

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les biens et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. A propos de UNFPA

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), est un organisme de développement international qui travaille à offrir un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est respecté.

L'UNFPA est l'organisme leader des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'élargir les possibilités pour les femmes et les jeunes à mener une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus sur l'UNFPA, veuillez suivre le lien suivant : [UNFPA about us.](#)

Contribution de l'UNFPA

L'UNFPA s'engage à payer le fournisseur une fois la livraison effectuée après présentation de la facture et des bordereaux de livraison dûment signés

Contribution du prestataire

LE PRESTATAIRE s'engage à livrer les équipements conformément aux spécifications techniques et aux quantités retenues. UNFPA réserve le droit de modifier les quantités des produits demandés avant d'expédier la commande au prestataire. Le prix unitaire doit demeurer inchangé durant la période de validité de l'offre.

II. Questions

Les demandes de clarification liées au processus doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	N'Diaye Coumba Sow ou Ibrahim Haïdara
No. de tél. :	+223 94 94 53 27 / +223 79 78 82 17
No. de fax :	
Adresse e-mail du contact :	csow@unfpa.org / ihaidara@unfpa.org

La date limite pour la soumission des questions est fixée au **Lundi 26 janvier 2026 à 12h00**. Les réponses seront transmises par écrit et partagées dès que possible.

III. Contenu des cotations

Les offres doivent inclure :

Les cotations doivent être envoyées en un seul email, si la taille le permet. Les devis doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications techniques (annexe II).
 - Le Soumissionnaire n'est pas obligé de soumissionner pour tous les articles. Toutefois, il est encouragé à soumissionner pour le plus grand nombre d'articles possible. Le fournisseur sélectionné devra fournir les produits indiqués sur la base d'un bon de commande que l'UNFPA lui fera parvenir.
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier (Bordereau de prix).

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

IV. Instructions de soumission

Veuillez noter les instructions suivantes pour les soumissions :

- Les propositions doivent être préparées sur la base des directives énoncées dans la section II ci-dessous, avec un tableau de coût dûment rempli et signé.
- Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante: **procurement.mli@unfpa.org** au plus tard le **Lundi 02 février 2026 à 12h00 avec en objet «RFQ N° UNFPA-MLI40-2026-004 – Supports de visibilité**
- Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les devis seront évalués en fonction de l'offre technique et du coût total des services (devis financiers).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en une seule étape par une commission d'évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée en même temps que la comparaison des devis financiers.

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un **bon de commande et un contrat de service professionnel visé par la clause Minimis** à l'offre techniquement conforme la moins-disante.

1. Le prestataire doit disposer d'un atelier ou d'une imprimerie adaptée et d'une expérience prouvée dans le domaine de confection des outils de visibilité ;
2. Il doit s'engager sur des délais de livraison clairs mentionner dans les offres et démontrer sa capacité à les respecter.
3. Une expérience avérée avec certaines structures (au moins 03) est nécessaire
4. Enfin, il devra être en conformité avec les exigences légales et administratives (Registre de commerce, Agrément NIF ou équivalent)

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, **Monsieur Mohamed Lemine Salem Mohamed Beiba**, ould@unfpa.org.

Si le Prestataire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire chargé de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Formulaire DE DEVIS

Nom du soumissionnaire :	
Date du devis :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de devis :	UNFPA/004/RFQ/2026/MLI
Devise du devis :	XOF
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité du devis : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

UNFPA/004/RFQ/2026/MLI

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes**.

Items	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
	TOTAL FCFA/HT			

Délai de livraison

Validité de l'offre :

Mode de paiement :

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la **RFQ : UNFPA/004/RFQ/2026/MLI**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre		Date et lieu

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).